



Mairie de Cuxac-Cabardès

Département de l'Aude

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul GRIFFE, Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES, certifie que la délibération 2021/006D du 04 mars 2021 portant approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Cuxac-Cabardès sera affichée aux panneaux d’affichage habituels du 11 mars 2021 au 12 avril 2021 soit pendant un mois.

Fait à Cuxac-Cabardès, le 13 avril 2021

Le Maire,
Paul GRIFFE

